



DANS SA SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer l'autorisation d'abattage d'un pin sur la propriété de M. et Mme de Bruijn, Ch. des Cèdres 4, parcelle 533 ;
- De délivrer l'autorisation d'abattage d'un pin et de trois bouleaux sur la propriété de M. Lyon, Le Vieux Bourg 20, parcelle 294 ;
- D'organiser avec la Ligue de la Santé, le programme cantonal « ça marche », une initiation de nordic walking, le mercredi 16 mai 2018 de 19h00 à 20h30.

A pris note

- Des résultats des contrôles radars « sympathiques » qui ont été effectués à la rte du Lac (hauteur du bâtiment communal) du 18 au 23 octobre et à la rte de Préverenges (hauteur du n° 16) du 12 au 23 octobre 2017.
Pour la rte de Préverenges : le V85 est à 50 km/h et une vitesse maximale relevée à 97 km/h. Pour la rte du Lac : V85 à 32 km/h et la vitesse maximale relevée à 66 km/h.

La municipalité